

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 45 (1919)
Heft: 22

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

marché, bien situés au point de vue des moyens de communication ferroviaires ou fluviales, chacune de ces villes nouvelles étant entourée d'une zone rurale isolatrice et nourricière.

Le Congrès.

Considérant qu'il est absolument impossible de construire à bon marché sur du terrain cher;

Considérant d'autre part, que les propriétaires de terrains ne doivent l'accroissement de la valeur de ceux-ci qu'à l'entreprise de la communauté; que, par conséquent, la communauté a un droit de contrôle sur la valeur de ces terrains dont elle a contribué à augmenter le prix;

Considérant les résultats décisifs obtenus dans les pays où une taxation de la plus-value des terrains a été opérée;

Considérant, d'autre part, que de nombreux spéculateurs ont, pendant la guerre, acheté aux environs de grandes villes dans un périmètre très étendu tous les terrains disponibles, afin d'en faire la rarefaction sur le marché, qu'ils ont, de ce fait, réalisé des bénéfices comparables à ceux des industries de guerre;

Emet le vœu: Qu'une loi permette la fixation du prix des terrains à leur valeur vénale d'avant la guerre, en tenant compte d'une majoration équitable, à moins de justification des travaux des propriétaires pour leur donner une plus-value réelle provenant de leurs faits.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

*Modifications à l'état des membres pendant
le 3^{me} trimestre 1919.*

1. Admissions.

Section d'Aarau: Paul Siegwart, arch., Aarau.

Section de Berne: Hans Streit, arch., Moserstrasse, 52, Berne; Paul Baumann, ing., Greyerzstrasse, 61, Berne; Hans Blattner, ing., Elektriz. Werk, Mühleberg; Dr Karl Kobelt, ing., Jubiläumstrasse, 56, Berne.

Section des Grisons: Andrea Biveroni, ing., Kraftwerk Eglisau, Zweidlen; Willy Dürler, ing., Postfach, Coire.

Section de Schaffhouse: Hans Bock, ing., Sandweg, 4, Schaffhouse; Ad. Eggenschwyler, ing., Hochstrasse, 97, Schaffhouse.

Section de Soleure: Nikolaus Fein, arch., Soleure.

Section de St-Gall: Hans Balmer, arch., Rosenbergstrasse, 36, St-Gall; Max Blaul, arch., Demutstrasse, 8, St Gall; J. Ervin Schenker, arch., Wildeggstrasse, 5, St-Gall.

Section de Zurich: Alfred Ammann, arch., Lavaterstrasse, 8, Zurich; Hans Kessler, arch., Winterthurerstrasse, 40, Zurich; Rudolf Streiff, arch., Schanzengraben, 27, Zurich; Ernst Appert, ing., Culmannstrasse, 28, Zurich; S. Bertschmann, ing., Schipfe, 51, Zurich; Fritz Fritzsche, ing., Wonnebergstrasse, 64, Zurich; Dr Franz Hoigné, ing., Sumatrastrasse, 13, Zurich; G. A. Pestalozzi, ing. chim., Lindenberg, Küssnacht; Paul Th. Roth, ing., Lindenstrasse, 41, Zurich.

Membres isolés: Friedrich Moser, arch., Seevorstadt, Bienne; Wilhelm Schürch, arch., Seevorstadt, Bienne; Paul W. Seever, ing. méc., rue de St-Jean, 22, Genève.

2. Décès.

Section du Neuchâtel: Jean de Perregaux, ing., Colombier.

Section de Vaud: Paul Etier, Conseiller d'Etat, Lausanne.

3. Transferts.

Section de Bâle: Anton Rölli, ing., Schützengraben, 33, Bâle (auparavant section de Berne); Hans Roth, ing., Baumgartenweg, Neu-Allschwil (auparavant section de Zurich).

Section de Berne: Th. Nager, arch., Erlachstrasse, 28, Berne (auparavant section de Lucerne); Walter von Gunten, arch., Pavillonweg, 12, Berne (auparavant membre isolé);

Jul. Keller, ing., Claraweg, 5, Berne (auparavant section de Zurich); Emil Meyer, ing., Bern. Kraftwerke, Mühleberg (auparavant section de Zurich).

Section de Lucerne: Alfred Ammann, arch., Wesemlinstrasse, 48, Lucerne (auparavant section de Zurich).

Membre isolé: Kurt Kilchmann, ing., Amsteg (auparavant section de Berne).

4. Changements d'adresses.

Section de Bâle: Herm. Schorer, ing., Austrasse, 79, Bâle; Maurice Villars, ing., Compagnie Générale d'Electricité, rue de la Boétie, 54, Paris 8^{me}.

Section de Berne: Karl Braun, ing., Rabbenthalstrasse, 10, Berne.

Section de Genève: Jules Zumthor, arch., rue du Pré-Jérôme, Genève.

Section de Lucerne: Otto Cattani, ing., Falkenstrasse, 11, Zurich

Section de Vaud: Charles Amann, ing., rue Casimir Périer, 22, Fontainebleau (S. et M.) France.

Section de Zurich: Herm. Herter, arch., Wolfbachstrasse, 39, Zurich; Fr. Bluntschli, arch., Prof. Dr., Klosbachstrasse, 153, Zurich; Joh. Metzger, arch., Wytikonerstrasse, 31, Zurich; Wilh. Roth, arch., Wädenswil; A. Guggenbühl, ing., Weinbergstrasse, 1, Zurich; H. Korrodi, ing., Heuelstrasse, 28, Zurich 7.

Membres isolés: Anton Meyer, ing., Hauptstrasse, 73, Rorschach; B. Recordon, arch., rue des Communaux, 11, Vevey.

Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes.

(Section de la Société suisse.)

*Assemblée générale extraordinaire et séance
du jeudi 8 mai 1919.*

L'assemblée est ouverte à 8 h. 40 par M. F. Fulpius, membre du Comité et président par intérim, en présence de douze membres.

Il s'agit de nommer pour le reste de l'exercice 1918-1919 un membre du Comité, le vice-président, par suite de la démission de M. C. Schüle qui est reparti pour Mulhouse. M. Edmond Fatio, architecte, est désigné à l'unanimité.

On passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

M. Louis Viollier, architecte, donne sa démission pour raisons de santé. Il y a lieu de faire remarquer qu'il a été membre dévoué des Sociétés genevoise et suisse depuis 1891.

La Fédération des Sociétés artistiques de Genève, dont la Société genevoise est membre, a eu une assemblée le 3 mai 1919. Deux résolutions y ont été adoptées: l'une demandant au Conseil Administratif d'attribuer le Musée Rath tout entier aux expositions temporaires de peinture, l'autre exprimant le désir que les bâtiments de la Ligue des Nations soient établis de manière à bien rentrer dans le cadre des paysages genevois.

La Commission, précédemment nommée pour la révision du règlement des examens de fin d'apprentissage pour dessinateurs en bâtiment, a approuvé un projet de règlement et l'a envoyé au Conseil d'Etat qui l'avait demandé.

Le « Cercle des Arts et des Lettres » a pris l'initiative de convoquer une assemblée de diverses Sociétés genevoises, dont la nôtre, pour discuter la nouvelle loi projetée sur la propriété littéraire et artistique. Le résultat en a été une protestation véhémement contre certaines dispositions, protestation envoyée à Berne et publiée dans les journaux locaux.

MM. Hans Gamper, ingénieur-civil, précédemment membre de la Section d'Argovie, et Hugo Scherer, ingénieur-civil, précédemment membre de la Section de Saint-Gall sont admis dans la Société genevoise sur leur demande.

La prochaine assemblée des délégués de la Société suisse aura lieu à Berne le 10 mai prochain et s'occupera, entre autres choses, des allocations de renchérissement, au sujet desquelles lecture est donnée d'un rapport complémentaire de la commission nommée par la Société genevoise pour l'étude de la question. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

La Société genevoise décide d'appuyer l'organisation de cours spéciaux sur les exploitations industrielles, par la S. I. A. à Lausanne pour l'automne 1919 déjà.

Aux propositions individuelles l'un des membres présents signale le fait que ces derniers temps l'Administration des Téléphones s'est remise à remplacer les courts réseaux aériens dépendant de tourelles par des câbles souterrains et par des colonnes montantes; or elle dispose ces dernières, le cas échéant, sur les façades des maisons. N'y aurait-il pas lieu de protester contre ce mode de faire qui nuit considérablement à l'esthétique des bâtiments? Adopté.

Il propose aussi qu'on demande au Groupe pour le Développement de Genève d'organiser une visite de l'exposition de plans actuellement ouverte à la rue de la Croix d'Or: ce serait une suite bienvenue à la réunion du 3 avril 1919.

Un autre membre voudrait qu'on fit une démarche auprès de la Société suisse des Entrepreneurs pour avoir communication des statistiques, des barèmes, des graphiques qu'elle possède et qui sont relatifs au coût des constructions. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire, EDM. EMMANUEL.

CARNET DES CONCOURS

Banque Populaire Suisse, siège de Zurich.

La Banque Populaire Suisse de Zurich ouvre entre les architectes suisses, domiciliés dans le canton de Zurich, un concours pour l'obtention des plans d'un nouvel hôtel de

banque que cet établissement va faire élever dans le quartier de la Bahnhofstrasse.

Une somme de 35 000 francs est mise à la disposition du Jury pour récompenser cinq ou six projets. Le Jury peut également en acheter d'autres au prix de 2 000 francs par projet.

Le terme de ce concours est le 31 mars 1920.

Le Jury qui fonctionnera dans cette épreuve est formé de MM. Dr Maag, président de la Commission de Banque à Zurich, président;

H. Bernoulli, architecte à Bâle;

N. Künzli, directeur général de la Banque Populaire Suisse, à Berne;

M. Risch, architecte à Coire.

R. Suter, architecte à Bâle.

Suppléants: MM. J.-J. Weilenmann, vice-président de la Commission de Banque;

F. Widmer, architecte à Berne.

Un secrétaire du Jury est nommé en la personne de M. A. Hochuli, sous-secrétaire de la Banque Populaire Suisse, à Zurich.

Dans le cas où l'auteur du projet primé en premier rang ne serait pas chargé de l'exécution, il recevrait une surprime de 5 000 francs.

Ville de La Chaux-de-Fonds.

Concours d'idées pour la construction d'une grande salle de la Maison du Peuple.

Le jury de ce concours annoncé dans notre dernier numéro est constitué comme suit:

Président: M. Payot, président du Conseil général;

et les architectes:

M. Hans Bernoulli, à Bâle;

M. Camille Martin, à Genève;

M. Charles Thévenaz, à Lausanne.

Autre membre, M. Edmond Bréguet, Conseiller communal.

Les suppléants sont MM. les architectes Robert Belli et K. Indermühle, à Berne.

Une somme de 15 000 fr. est mise à la disposition du jury pour récompenser les meilleurs projets. Le nombre des primes n'est pas fixé.

La Commune de la Chaux-de-Fonds se réserve le droit d'acquiescer tous projets présentés mais non primés en les payant la valeur du 80 % du dernier prix décerné par le jury.

Les projets devront être adressés au Conseil communal jusqu'au 24 janvier 1920, le concours étant ouvert entre les architectes suisses.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
			Fr.	
Comité central	Fondation Geiser	31 mai 1920	1000	Membres de la Société suisse des I. et A.
Berne	Gymnase	—	—	Architectes de la ville de Berne.
Bâle	Maison du Peuple	15 nov. 1919	13 000 et 1000 pour achats	Architectes bâlois.
Lausanne	Société de Banque suisse	31 déc. 1919	25 000 et 5000 pour achats	Architectes suisses.
Zoug	Maisons ouvrières	1 ^{er} déc. 1919	20 000	Architectes suisses ou étrangers habitant la Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1918.
Flawil	Ecole d'agriculture	—	—	Architectes saint-gallois.
Genève	Bâtiments universitaires	—	—	Architectes genevois établis dans le canton ou hors du canton.
Genève (Soconex)	Bâtiments communaux	—	—	Architectes genevois établis dans le canton.
Chaux-de-Fonds	Temple national	15 janvier 1920	7500	Architectes suisses.
Chaux-de-Fonds	Gr. salle Maison du Peuple	24 janvier 1920	15 000	Architectes suisses.
Zurich	Banque Populaire Suisse	31 mars 1920	35 000 Achat: 2000 par projet	Architectes suisses établis à Zurich.